

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00187
Numéro SIREN : 423 250 257
Nom ou dénomination : DTZ INVESTORS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2018 sous le numéro de dépôt 124046

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-11-2018

N° DE DEPOT : 2018R124046

N° GESTION : 2017B00187

N° SIREN : 423250257

DENOMINATION : DTZ INVESTORS FRANCE

ADRESSE : 11/13 avenue de Friedland 75008 Paris

DATE D'ACTE : 05-11-2018

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement(s) de membre(s)

DTZ INVESTORS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros
Siège social : 11-13 avenue de Friedland 75008 Paris
423 250 257 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit
Le 5 novembre
A 12h30

La société DTZ INVESTORS LIMITED, société de droit anglais, dont le siège social est Capital House, 85 King William Street, Londres, EC4N 7BL, Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 09173976, agissant en qualité d'associé unique (ci-après dénommée « l'Associé Unique »), de la société DTZ Investors France société par actions simplifiée au capital de 122.944 euros ayant son siège social 11-13 avenue de Friedland 75008 Paris, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 423 250 257 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris (ci-après dénommée la « Société »),

a pris les décisions portant sur les points suivants :

- Nomination de nouveaux membres du Comité de Direction
- Pouvoir à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Christopher Cooper à effet de ce jour en qualité de membre du Comité de Direction.

DEUXIEME DECISION

Suite à l'acquisition de l'intégralité des actions de la Société par l'Associé Unique auprès de la société Cushman & Wakefield France SAS (399 735 331 RCS Paris), anciennement dénommée DTZ France, intervenue le 26 juillet 2018, l'Associé Unique prend acte de la démission de ses fonctions de membre du Comité de Direction de la société Cushman & Wakefield France SAS et, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, décide de nommer, à effet de ce jour, la société DTZ Investors Limited dont le représentant permanent désigné préalablement aux présentes est Monsieur Christopher Cooper, en qualité de membre du Comité de Direction.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer à effet de ce jour, Monsieur Alban Liss, né le 25 juillet 1962 à Nancy (54) demeurant 47, avenue George Mandel 75016 Paris en qualité de membre du Comité de Direction, et ce, sans limitation de durée.

Monsieur Alban Liss déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Alban Liss ne recevra aucune rémunération pour ses fonctions de membre du Comité de Direction. Les frais qu'il encourt dans l'exercice de ses fonctions lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer à effet de ce jour, Monsieur Jean-Maurice Blondel, né le 27 juillet 1965 à Paris XV^{ème} (75) demeurant 15 rue Feydeau 75002 Paris en qualité de membre du Comité de Direction, et ce, sans limitation de durée.

Monsieur Jean-Maurice Blondel déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Jean-Maurice Blondel ne recevra aucune rémunération pour ses fonctions de membre du Comité de Direction. Les frais qu'il encourt dans l'exercice de ses fonctions lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer à effet de ce jour, Monsieur Simon Down, né le 21 Août 1977] à Epsom (Royaume Uni) demeurant 17 Tantallon Road, London SW12 8DF en qualité de membre du Comité de Direction, et ce, sans limitation de durée.

Monsieur Simon Down déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

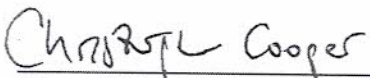
Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune sanction pénale, civile ou administrative de nature à lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Simon Down ne recevra aucune rémunération pour ses fonctions de membre du Comité de Direction. Les frais qu'il encourt dans l'exercice de ses fonctions lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

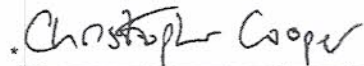
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être reporté sur le registre coté et paraphé.




L'Associé Unique
DTZ Investors Limited
représenté par M. Christopher Cooper



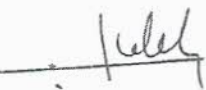
DTZ Investors Limited
représenté par M. Christopher Cooper

Don pour acceptation des fonctions
de membre du Comité de Direction


Bon pour acceptation des fonctions de
Membre du Comité de Direction


Alban Liss

Bon pour acceptation des fonctions de membre
du Comité de direction


Jean Blondel

Bon pour acceptation des fonctions de membre du
Comité de Direction


Simon Down

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de membre du Comité de Direction »